

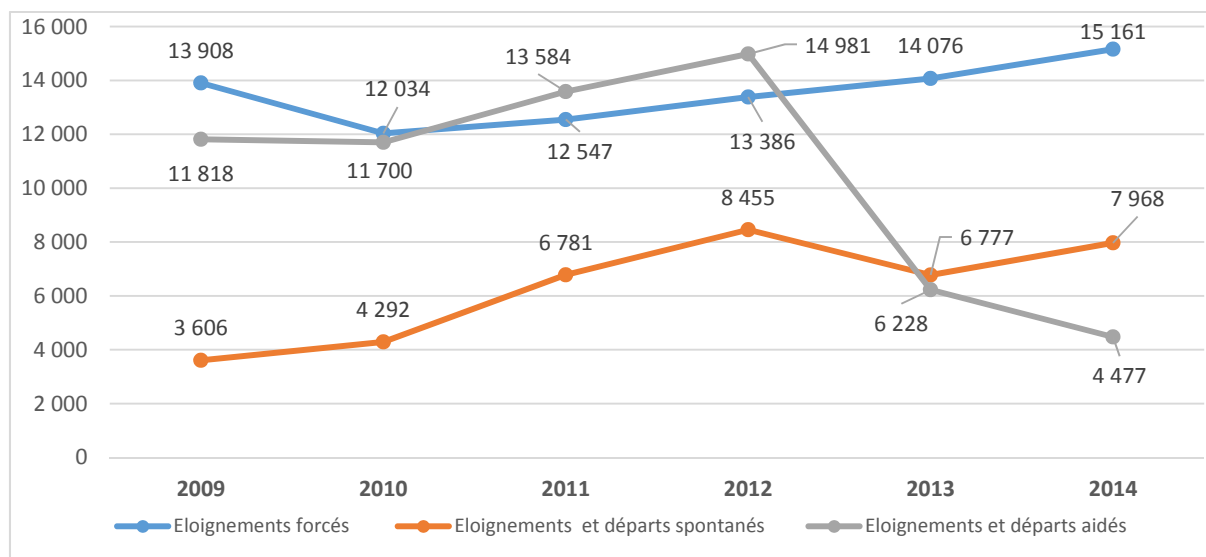
## L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

Le décompte des éloignements d'étrangers en situation irrégulière fait l'objet d'une ventilation selon trois types d'éloignements reflétant des modalités différentes de prise en charge de l'immigration irrégulière :

1. Les éloignements forcés, caractérisés par la prise d'une décision d'éloignement et sa mise en œuvre par la contrainte, qui regroupent les catégories suivantes :
  - Retours de ressortissants de pays tiers hors Union européenne ;
  - Réadmissions de ressortissants de pays tiers vers l'Union européenne ;
  - Renvois de ressortissants de l'Union européenne dans leur pays.
2. Les éloignements aidés, caractérisés par la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement sans contrainte, grâce à une aide au retour.
3. Les éloignements spontanés, sans contrainte et sans aide, après une mesure d'éloignement.

Par ailleurs, des étrangers en situation irrégulière peuvent décider de quitter le territoire sans avoir fait l'objet d'une mesure d'éloignement, tout en ayant recours à une aide. Ce sont alors des départs volontaires aidés.

Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, lorsqu'un étranger en situation irrégulière se présente à la frontière, alors qu'il n'a pas été l'objet d'une décision d'éloignement préalable, sa sortie du territoire est prise en compte en tant que « départ spontané »<sup>1</sup>.



Source : MI - DCPAF

<sup>1</sup> Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, lorsqu'un étranger en situation irrégulière se présentait à la frontière, alors qu'il n'avait pas été l'objet d'une décision d'éloignement préalable, une telle décision d'éloignement pouvait être prise à son encounter à la frontière ; sa sortie du territoire entraînait alors dans la catégorie des éloignements spontanés.

		2013	2014	Évolution
Éloignements non aidés	retours forcés RPT*	4 656	6 515	+39,9%
	réadmissions RPT*	6 038	5 314	-12,0%
	renvois forcés RUE**	3 382	3 332	-1,5%
	<b>Total éloignements forcés</b>	<b>14 076</b>	<b>15 161</b>	<b>+7,7%</b>
	retours spontanés RPT*	5 377	4 060	-24,5%
	renvois spontanés RUE**	1 400	721	-48,5%
	<b>Total éloignements spontanés</b>	<b>6 777</b>	<b>4 781</b>	<b>-29,5%</b>
<b>Total éloignements non aidés</b>		<b>20 853</b>	<b>19 942</b>	<b>-4,4%</b>
Éloignements aidés	retours aidés RPT*	1 382	1 465	+6,0%
	renvois aidés RUE**	518	82	-84,2%
<b>Total éloignements aidés</b>		<b>1 900</b>	<b>1 547</b>	<b>-18,6%</b>
<b>Total éloignements (A)</b>		<b>22 753</b>	<b>21 489</b>	<b>-5,6%</b>

Départs volontaires aidés	départs volontaires RPT* aidés	3 329	2 710	-18,6%
	départs volontaires RUE** aidés	999	220	-78,0%
<b>Total départs volontaires aidés</b>		<b>4 328</b>	<b>2 930</b>	<b>-32,3%</b>
Départs spontanés RPT*		-	<b>3 187</b>	-
<b>Total départs volontaires et spontanés (B)</b>		<b>4 328</b>	<b>6 117</b>	<b>+41,3%</b>
<b>Total sorties du territoire (A) + (B)</b>		<b>27 081</b>	<b>27 606</b>	<b>+1,9%</b>

Source : MI-DCPAF

\*RPT : ressortissants de pays tiers

\*\*RUE : ressortissants de l'Union européenne